DÉPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE / ARRONDISSEMENT DE CHINON

MAIRIE - 37 340 CONTINVOIR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	**08/04/2025**	**L'an deux mil vingt-cinq, le lundi quatorze avril, à 19h00** Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, François GRANDEMANGE,
Conseillers en exercice	11	
Présents	8	
Absents	3	
Pouvoirs	0	

Présents : François GRANDEMANGE, Christian SAGET, Mélanie OSSANT, Nicole ROYER, Jean-Claude VAUGUET, Sylviane GRANDEMANGE, Sylvain DOLIVET, Séverine GRANDEMANGE.

Absents : Valérie DION, Ludovic ROUABLÉ, Kévin ROSIER.

Mélanie OSSANT a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de votes exprimés : Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0

DCM 7-2025 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
Vu L'article 1639 A du Code Général des Impôts,
Considérant la nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes suivantes pour l'année 2025 : taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties et taxe d'habitation.
Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire les taux d'imposition comme suit

Taxes	Taux de référence	Bases prévisionnelles	Produit de référence
Taxe foncière (bâti)	32.58 %	381 900	124 423
Taxe foncière (non bâti)	59.50 %	70 800	42 126
Taxe d'habitation	13.40 %	151 400	20 288
Total			**186 837**

AGEDI
Dépôt Sous-Préfecture de CHINON

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/04/2025
037-213700826-20250414-DCM_7_2025-DE

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DÉCIDE** de reconduire les taux de fiscalité ci-dessus présentés
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte relatif à cette décision

Pour extrait conforme,
Le Maire,
François GRANDEMANGE

Certifié exécutoire le
Vu sa transmission en s/Préfecture
le
Affiché le

AGEDI
Dépôt Sous-Préfecture de CHINON

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/04/2025
037-213700826-20250414-DCM_7_2025-DE